Soixantième année. - N ° 203 A Jeudi 22 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 4859

57 – MOSELLE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE METZ

Extrait de jugement

Date : 25 septembre 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
COP. 50 B RUE SAINT LADRE MONTIGNY LES METZ.
Forme : syndicat de copropriété.
Activité : non précisée.
Adresse : 50 B, rue Saint Ladre, 57950 Montigny-lès-Metz.
Complément de jugement : Par ordonnance en date du 25/09/2026 rendue par Monsieur le Président du tribunal judiciiare de Metz, la SCP PATRICE BRIGNIER, représentée par Maître BRIGNIER (Patrice), demeurant 10, rue Winston Churchill, 57000 Metz, a été désigné en qualité d'administrateur provisoire de la copropriété située 50 B rue Saint Ladre à 57950 Montigny-Les-Metz, immatriculée A13-308-038. Les créanciers de la copropriété sont invités, dans le délai de trois mois à compter de la présente publication, à déclarer leur créance entre les mains de l'administrateur provisoire, en la forme recommandée avec demande d'avis de réception. A compter du 25/09/2026, l'exigibilité des créances est suspendue pour une durée de douze mois. N° RG : OR 26/228726